

Publication du 31 mai 2021 sur le groupe Facebook d'IC :

Lors du Conseil communal de ce jeudi 27 mai 2021, [Frédéric Rouxhet](#), au nom du Groupe IC, a posé 2 questions au Bourgmestre relatives au projet de 235 logements sur l'ancien camping de Aische-en-Refail (projet dit « Les jardins de là-bas »).

Pour les réponses, nous devons attendre le prochain conseil communal !

Titre de l'intervention : « Je ne suis pas un zadiste ».

Introduction

Au lendemain du Conseil communal d'avril, un groupe de zadiste a investi l'ancien camping d'Aische. Les zadistes entendaient ainsi faire valoir leur opposition au projet immobilier appelé « les jardins de là-bas », projet qui comprend à ce jour notamment 235 logements.

Avant les questions, trois considérations.

1. Que les choses soient claires, on ne légitime pas ce type d'action. La justice a été saisie, elle a tranché. Et la police locale est intervenue avec doigté, me rapporte M. Benoît Dispa, Président du conseil de police « Orneau-Mehaigne » dont je fais partie.
2. A l'occasion de cet évènement :
 - Le promoteur a rappelé que son projet respecte l'endroit et son environnement ;
 - Le collectif citoyen dénommé « Sauvons Aische rural » a dénoncé le discours du promoteur ;
 - Vous, autorité publique, via une interview accordée à Canal C, soulignez que ce projet est axé autour de l'environnement, des arbres, du paysage, avec une ouverture vers le public : avec des jardins partagés, des sentiers, des aires de jeux, un espace vert redonné à la population...Et d'ajouter : « Au niveau de la commune, on a redemandé des garanties. C'est clair et net que ce projet sera un projet global. »
Ce qui est clair et net, c'est que le volet immobilier, soit la construction de 235 logements, fait partie du projet global.
3. Le 11 mai dernier, au Parlement wallon, un député s'est basé sur cet évènement pour poser une question plus large au Ministre de l'AT ; une question sur l'artificialisation des sols, aussi appelé « Stop béton ».
A cette occasion, le Ministre a souligné les points suivants :
 - La commune ne paraît pas démunie face à ce projet ;
 - Le projet n'est conforme ni au schéma de développement communal, ni au schéma d'orientation local ;
 - Réaliser le projet implique un questionnement stratégique sur le devenir de cet endroit ;
 - Une procédure de reconnaissance au titre de site à réaménager a été initiée.
 - Il conclut : « vous comprendrez qu'en vertu de mon devoir de réserve, étant potentiellement amené à délibérer sous les différentes formes de ces permis ou procédures, je me garderai de commenter plus avant le dossier évoqué ».

Les questions :

1. Pour l'avenir, allez-vous vous interroger sur les implications d'une mise en œuvre du projet global du promoteur ? autrement dit, comme suggéré par le Ministre, allez-vous avoir un questionnement stratégique sur le devenir de cet endroit ?
2. Allez-vous utiliser, comme le Ministre, votre devoir de réserve, car vous aussi, vous êtes potentiellement amené à délibérer sous les différentes formes de ces permis ou procédures ?

Les réponses :

Le Bourgmestre nous a indiqué que les réponses seront données au prochain conseil communal (24 juin 2021).